



## Réussir la transition agroécologique et faire face au changement climatique pour pérenniser les systèmes agricoles

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud Est – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 10/2021

Date de révision : mois/année

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 547 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Les orientations retenues par les élus VIVEA d'AuRA pour le présent appel d'offre s'inscrivent dans le Plan Stratégique de VIVEA et dans la priorité 3 des Plans de Développement de la Formation dans les Territoires (PDFT) d'Auvergne et de Rhône-Alpes : « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ». Elles s'inspirent des réflexions conduites par les élus VIVEA de la délégation Sud-Est et de diverses ressources existantes sur les thématiques de la **transition agroécologique et du changement climatique**.

Selon l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie) d'Auvergne-Rhône-Alpes, « *l'évolution entre 1959 et 2017 des températures annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes montre un net réchauffement en tout point du territoire régional (de +2°C en moyenne). Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario climatique considéré. Ces évolutions climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces, et la pollution de l'air. Elles ont aussi des répercussions sur les activités économiques, comme l'agriculture.* »

Dans ce contexte de forte variabilité (étés secs succédant à des étés pluvieux, printemps précoce versus printemps tardif, augmentation des températures, risque de diminution de la ressource en eau, modifications des dates de récolte...), les agriculteurs ont besoin de reconsidérer leurs systèmes de production et d'adapter leurs pratiques pour **avancer vers des systèmes agricoles plus résilients** techniquement, économiquement et socialement.

S'engager dans une démarche de transition nécessite de mettre en œuvre des **changements** qui peuvent être importants à l'échelle du système d'exploitation (nouvelles pratiques, nouveaux équipements, nouvelles compétences) et qui s'appuient sur des **innovations**,



existantes ou à trouver, ceci aussi bien sur le plan technique, organisationnel que partenarial. Or, de nombreuses activités de **recherche et développement** sont menées pour travailler sur la transition agroécologique des systèmes de production agricole, en valorisant les processus biologiques et les fonctions des écosystèmes, par exemple dans le cadre des projets PEPIT (Pôles d'Expérimentations agricoles Partenariales pour l'Innovation et le Transfert aux agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes), des projets CASDAR, des projets PSDR (COTRAE, ...), du projet AP3C (Massif Central), ... Mais les délais entre les travaux de la recherche et la diffusion de leurs résultats au niveau des entreprises agricoles sont souvent longs. Il paraît nécessaire de raccourcir ces délais en valorisant ces résultats dans l'accompagnement des agriculteurs, et notamment dans l'offre de formations leur étant destinée.

Les élus des 3 Comités VIVEA d'AuRA souhaitent donc élargir le public des agriculteurs.trices qui se forment pour **modifier leurs pratiques de production, dans le but de leur permettre d'être plus résilients face au changement climatique et moins dépendants de facteurs externes** à l'entreprise.

### L'objectif général de l'appel d'offre

Au regard de ces enjeux, l'objectif du présent appel d'offre est de construire et de déployer une offre de formation visant à accompagner les agriculteurs.trices à **réussir leur transition agroécologique et à faire face au changement climatique pour pérenniser leur système de production.**

Cette offre de formation visera à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices, en ciblant particulièrement **le public jusqu'à présent peu sensibilisé à ces approches.**

Sur ces thématiques de formation relatives aux changements de pratiques techniques, il est important **d'aborder la formation avec une approche globale, systémique** de l'exploitation agricole.

Cette offre conduira ainsi les stagiaires à :

- objectiver la réalité du changement climatique en repérant ses impacts sur son système de production et identifier des pistes pour rendre leur système plus résilient
- maîtriser des techniques agronomiques renforçant les processus biologiques
- aborder par l'approche systémique les changements de pratiques envisagés en appréciant les interactions entre les différents éléments du système de production (sol, plante, animal, ...)
- sécuriser le changement de leurs pratiques en expérimentant

Ces formations, visant l'appropriation par les agriculteurs de pratiques nouvelles répondant aux enjeux environnementaux, pourraient être complétées par une formation leur permettant de savoir témoigner de ces pratiques auprès d'autres acteurs de la société (cf. AOS « Témoigner et communiquer sur ses pratiques »).



## 2. Propositions attendues

### Le public

Agricultrices et agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes de toutes les filières impactées par le changement climatique (élevage, grandes cultures, maraichage, viticulture, arboriculture, horticulture, pépinière).

### Le recrutement du public

Dans l'objectif de favoriser la participation des agriculteurs.trices à ces formations, il est préconisé de s'appuyer sur des dispositifs de développement comme des journées techniques, des démonstrations de matériel, du conseil individuel, l'animation de communautés de pratiques –CETA, CUMA, GDA, groupes 30 000, DEPHY, GIEE , autres collectifs–, groupes situés dans des zones à enjeux soumis à des contraintes ou injonctions (bassins versants, zones de captage, ...) ou inscrits dans des démarches économiques soumises à cahier des charges (AOP, labels...).

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées reposeront à minima sur **l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation ou sur des moyens de promotion spécifiques** pour recruter les stagiaires.

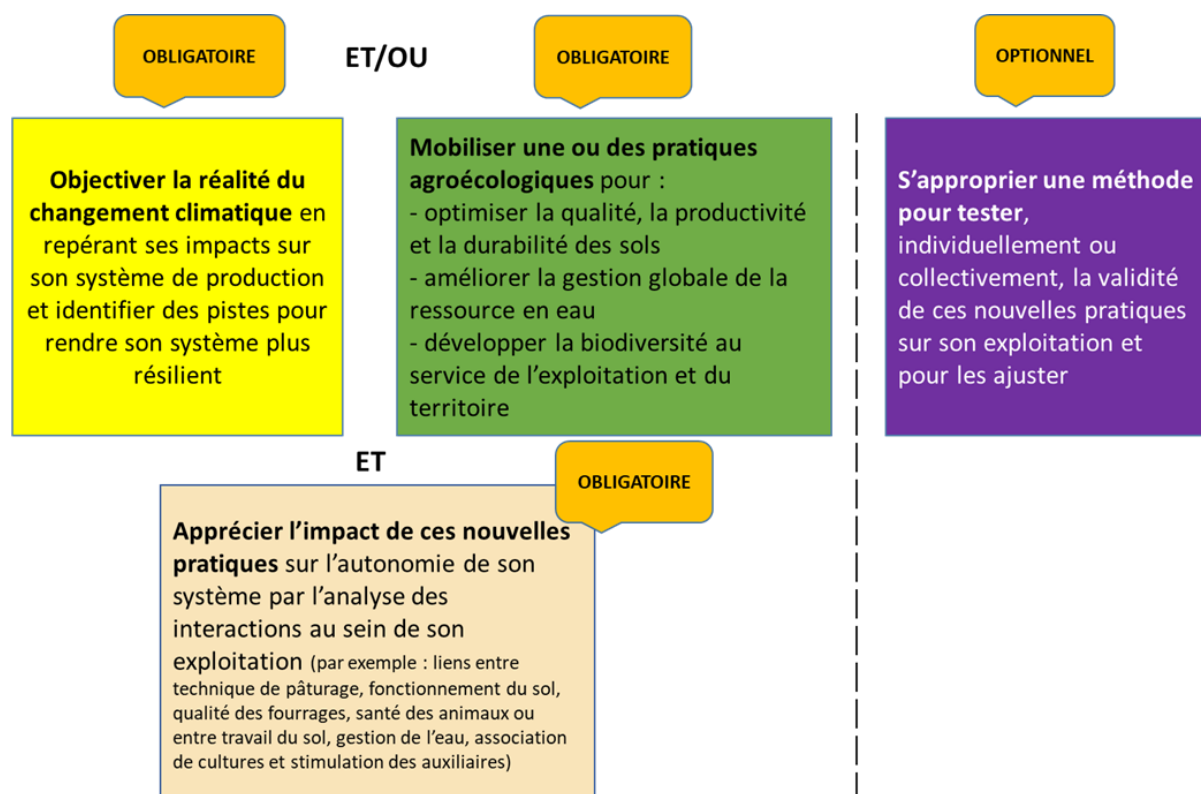
Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Public visé et zone géographique* ».

### Le périmètre géographique

Auvergne-Rhône-Alpes

### Les objectifs de formation

Le parcours de formation permettra aux participants de :





### Les modalités pédagogiques

Les méthodes suivantes sont exigées pour toutes les actions de formations proposées :

- Mise en œuvre de méthodes pédagogiques **valorisant l'expérience des stagiaires**, permettant **l'analyse de leurs situations professionnelles**, **l'adaptation aux spécificités pédoclimatiques** pour renforcer leur implication dans le changement de pratiques.
- Utilisation des **ressources issues des réseaux de la recherche et de l'expérimentation** pour les notions de changement climatique et de transition agroécologique aux niveaux technique et approche systémique.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### La durée de la formation

La durée minimum de la formation est de **14 heures**.

Pour les formations mettant en œuvre le transfert des acquis, la durée de la séquence de formation est au minimum de 14 heures (hors transfert des acquis) avec 7 heures minimum de présentiel.

### Les modalités d'évaluation

Une évaluation spécifique des compétences acquises des stagiaires est préconisée. Elle reposera, en plus des compétences acquises, sur une **évaluation des changements de pratiques envisagés en lien avec la situation de chacun**. Cette évaluation devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1 heure), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique,...).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

### Les compétences des formateurs

Il est exigé que les formateurs/intervenants justifient d'une **formation ou d'une expérience dans les domaines du changement climatique ou de la transition agroécologique**.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *Moyens d'encadrement* ».

### La période de réalisation

Les actions de formation devront démarrer entre le **1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021**, et se terminer au plus tard le **31 mars 2022**.

### Critères spécifiques du comité VIVEA AuRA

Dans le but de donner du sens à la formation, le Comité préconise que les formations proposées visent tous les objectifs : « **Objectiver la réalité du changement climatique** » ET « **Mobiliser une ou des pratiques agroécologiques** » EN « **appréciant leurs impacts sur l'autonomie du système** ».

Les formations prenant en compte ces 3 objectifs bénéficieront d'une valorisation financière d'un montant de 2 € par heure-stagiaire.



### 3. Sélection

#### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique

#### L'implication des organismes

Dans le but de donner envie au plus grand nombre d'agriculteurs.trices de se former pour faire face au changement climatique et réussir la transition agroécologique, VIVEA encourage les organismes de formation à **publier des articles, témoignages de stagiaires relatant les plus-values de la formation pour eux et leur entreprise**. Un appui des conseillers.ères VIVEA est possible pour la rédaction de ces articles. Ils pourront aussi solliciter les organismes de formation pour avoir les coordonnées des formateurs et agriculteurs à interviewer.

### 4. Conditions d'achat et de prise en charge

#### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 36 € TTC par heure/stagiaire.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le critère spécifique du Comité VIVEA AuRA défini dans cet appel d'offre

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.



### Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type Serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

### **Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique**

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans la priorité « P3 Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes (R084) en cochant le projet intitulé « Transition Agroécologique et Changement Climatique »

-----

**Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :**

Estelle BERNARD  
Conseillère 07, 26, 38  
☎ 06.08.53.91.07  
✉ [e.bernard@vivea.fr](mailto:e.bernard@vivea.fr)

Guitty PICHARD  
Conseillère 42, 43, 69  
☎ 06.72.01.48.31  
✉ [g.pichard@vivea.fr](mailto:g.pichard@vivea.fr)

Franck PRADEL  
Conseiller 03, 15, 63  
☎ 06.77.15.55.95  
✉ [f.pradel@vivea.fr](mailto:f.pradel@vivea.fr)

Katia RICHARD  
Conseillère 01, 73, 74  
☎ 06.76.97.57.85  
✉ [k.richard@vivea.fr](mailto:k.richard@vivea.fr)